

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2025

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 28 Votants : 35 Suffrages exprimés : 35 Vote Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à onze heure, le Comité Syndical s'est réuni à BESSAN, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président. Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Pierre CROS, Jean-Charles DESPLAN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Michel HERAIL, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Elisabeth PISSARRO, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Sébastien SAEZ, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON, conseillers syndicaux Présent suppléant : Monsieur Bernard SAUCEROTTE, conseiller syndical suppléant. Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Bertrand GELLY, Robert GELY, Michel MOULIN, Stéphane PEPIN-BONNET, Laurence RUL, conseillers syndicaux. Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Jean AUGÉ, Bernard AURIOL, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Laurent DURBAN, Bénédicte FIRMIN, Vincent GAUDY, Rémy GLOMOT, Jean-Michel GUITTARD, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Thierry MAURAT, Sylvain MILLAU, Catherine MONTARON-SANMARTI, Armand RIVIERE, Bérenger SARDA, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, conseillers syndicaux. Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Didier BRESSON
Date de convocation 11 décembre 2025	Absent excusé suppléé : Monsieur Jordan DARTIER, conseiller syndical.
Date de transmission en sous-préfecture 	
Date d'affichage 	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – ACTION PAPI 2024-2029 ORB & LIBRON : CONTRIBUTION A L'OBSERVATION DES RISQUES LITTORAUX DU SCOT DU BITERROIS : ANALYSE DE LA VULNERABILITE DU BATI ET DES INFRASTRUCTURES SUR LES SECTEURS LES PLUS EXPOSES DU LITTORAL
Délibération N° 2025.10	<u>Rapporteur : Le Président</u>
Contrôle de légalité	Mesdames, Messieurs, Vu la délibération n°2025-03 du Comité Syndical en date du 19 février 2025, Examen et adoption du budget primitif 2025 ; Vu la délibération n°2025-0 du Comité Syndical en date du 19 février 2025, adoption d'Autorisation de programme Budget 2025 ; Vu la délibération n°2020-20 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 donnant délégation de compétences du comité syndical au Président ; Vu la délibération n° 2024-10 du Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée pour le PAPI Orb et Libron 2024-2029 ; Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) sur le littoral ouest-héraultais, le Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois poursuit ses actions visant à améliorer la connaissance et la prévention des risques littoraux. À ce titre, et comme validé dans le PAPI 2024-2029, axe 1 : <i>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</i>, fiche action 1-7, le Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois, en charge de l'élaboration de la SLGITC, mènera

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

une étude visant à analyser la vulnérabilité du bâti et des infrastructures sur les secteurs les plus exposés du littoral.

Cette étude a pour but d'alimenter l'observatoire local du littoral Ouest Hérault, élaboré dans le cadre de la SLGITC, qui permet à la fois d'améliorer la connaissance des risques et des enjeux concernés en zone littorale, de communiquer sur ces éléments, mais aussi de renseigner des indicateurs concernant la vulnérabilité du bâti (présence d'étage ou non, occupation de rez-de-chaussée) et des infrastructures (routes, réseaux).

Ces éléments de connaissances sont en effet nécessaires au pilotage de la SLGITC puisqu'ils caractérisent pour partie la façon dont les enjeux pourront soit être adaptés soit devront être repensés ou même délocalisés. Sur les six communes de la cellule sédimentaires, de Vendres à Agde, les enjeux présents dans la zone soumise à la submersion marine sont très nombreux.

Ils ont été identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de Directive Inondation par le biais de la cartographie du TRI. Un travail d'actualisation de ces enjeux est mené par la DREAL de bassin, couplé à une réflexion sur le périmètre du TRI et seront disponible à partir de 2025. En parallèle, des études seront engagées pour définir la dynamique de l'aléa submersion marine (cf. fiche action 1-3) et définir les zones soumises à l'érosion du littoral à horizon 30 et 100 ans (étude portée par le Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois dans le cadre de la SLGITC).

Ces éléments permettront d'identifier finement les secteurs les plus vulnérables sur lesquels une étude de détail de la vulnérabilité est nécessaire. En complément des données issues de l'étude CASAGEC sur une bande forfaitaire de 200m, cette étude permettra de : identifier l'ensemble des réseaux structurants et définir leur vulnérabilité aux aléas (inondations fluviales, submersions marines, érosion). Identifier (à partir des bases de données existantes) et caractériser le bâti (nombre d'étages, utilisation du rez de chaussée...) pour identifier sa vulnérabilité.

Le montant estimatif de cette opération est estimé à 70 000€ HT.

Le plan de financement est le suivant, voté par le Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois et validé dans le PAPI 2024-2029 :

Partenaires	Taux d'aide en %	Valeur de la subvention
Etat	50	35 000,00 €
Région / PL21	30	21 000,00 €
Autofinancement	20	14 000,00 €

La demande de subvention fait à l'Etat dans le cadre de cette étude s'élève donc à 35 000€.

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager la demande de subvention aux services de l'Etat, à hauteur de 35 000€ représentant 50% du budget estimatif prévue pour l'opération.

*Ainsi délibérés à Bessan, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,
Sébastien FREY

